

Informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux d'EUROAPI en application du code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF

Réuni le 3 mars 2026, le Conseil d'Administration d'EUROAPI, sur les recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations et conformément à la politique de rémunération des mandataires sociaux approuvée le 21 mai 2025, a pris les décisions suivantes concernant la rémunération des mandataires sociaux.

Rémunérations de l'année 2025

Rémunération des administrateurs

Sur le montant de 450 000 euros alloué par l'assemblée générale annuelle du 21 mai 2025, un total de 396 784 euros a été versé aux administrateurs en 2025 et réparti comme suit entre les membres indépendants du Conseil d'administration :

<i>En euros</i>	Montants dus pour 2025	Montants payés en 2025
Dirigeants mandataires sociaux non exécutifs		
Elizabeth Bastoni		
Rémunération (parts fixe et variable)	95 000	102 609
Autres rémunérations	12 000	16 000
Cécile Dussart		
Rémunération (parts fixe et variable)	75 000	75 000
Autres rémunérations		
Claire Giraut		
Rémunération (parts fixe et variable)	32 926	54 176
Autres rémunérations		
Mattias Perjos		
Rémunération (parts fixe et variable)	76 099	73 559
Autres rémunérations		
Rodolfo J. Savitzky		
Rémunération (parts fixe et variable)	79 190	75 440
Autres rémunérations		

Rémunération du Président du Conseil

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, Emmanuel Blin, Président du Conseil d'administration, a perçu une rémunération fixe de 270 000 euros.

	Montants dus au titre de 2025	Montants payés en 2025
Rémunération fixe	270 000	270 000
Rémunération variable	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0
Avantages en nature	0	0
Total	270 000	270 000

Rémunération du Directeur général

Ventilation des différentes composantes de la rémunération de David Seignolle en sa qualité de Directeur général pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

	Montants dus au titre de 2025	Montants payés en 2025
Rémunération fixe	485 000	485 000
Rémunération variable	397 700	
Rémunération exceptionnelle		
Régime à cotisations définies (retraite) ¹	72 744	72 744
Avantages en nature ²	15 600	15 600
Total	971 044	573 344

Rémunération variable:

Critères	Pondération	Niveau atteint
Montant du Free Cash Flow (avant financement)	25 %	150 %
Marge du Core EBITDA (en %)	25 %	60 %
Objectif ESG	10 %	100%
Mise en œuvre du plan FOCUS-27	25 %	100%
Employés et Culture	15 %	100 %
TOTAL	100%	102,5%

Sur la base d'une application stricte des niveaux de réalisation des objectifs de l'exercice 2025, le taux de réalisation des objectifs financiers 2025 a été de 60 % pour la marge de Core EBITDA et de 150 % pour les flux nets de trésorerie disponible (*Free Cash-Flow*). Les objectifs relatifs à la «Mise en œuvre du plan FOCUS-27» ont été atteints, ainsi que les objectifs liés à "Employés et Culture", avec notamment le renouvellement d'une partie du Comité Exécutif. Les objectifs ESG ont été atteints avec l'obtention de la certification SBTi et la réalisation du nombre de visites de sécurité de la direction requis.

¹ David Seignolle est éligible à un régime de prévoyance complémentaire au titre de l'article 82 du Code général des impôts. Dans le cadre de ce régime, il a bénéficié, pour l'exercice 2025, d'une contribution correspondant à 15 % de sa rémunération de référence (rémunération mensuelle fixe et variable), dont 50 % ont été versés sous forme

² Les avantages en nature correspondent à une voiture de fonction.

Politique de Rémunérations 2026

Politique de rémunération des Administrateurs

Pour 2026, sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration a décidé de maintenir le budget du montant global de la rémunération des administrateurs à 450 000 euros.

La politique de rémunération est la suivante :

Chaque administrateur reçoit une part fixe de 60 000 euros par an sur la base d'une participation supérieure à 80 %. Les administrateurs participant à un comité du Conseil d'administration reçoivent par ailleurs :

- Pour le Comité audit :
 - Président : un montant fixe additionnel de 25 000 euros par an,
 - Autres membres : une part fixe additionnelle de 10 000 euros par an.
- Pour le Comité des nominations et des rémunérations :
 - Présidente : un montant fixe additionnel de 25 000 euros par an,
 - Autres membres : une part fixe additionnelle de 10 000 euros par an.
- Pour le Comité ESG :
 - Présidente : un montant fixe additionnel de 15 000 euros par an,
 - Autres membres : une part fixe additionnelle de 10 000 euros par an.

En sus de la rémunération décrite ci-dessus, les administrateurs voyageant depuis un pays extraeuropéen pour participer aux réunions du Conseil d'administration percevront une rémunération supplémentaire de 4 000 euros par déplacement.

Politique de Rémunération du Président du Conseil d'administration

La politique de rémunération du Président du Conseil d'administration prévoit uniquement une part fixe (sans aucune part variable). Le Président du Conseil d'administration ne perçoit aucune rémunération supplémentaire en sa qualité de membre du Conseil d'administration.

Sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration a décidé de maintenir la rémunération annuelle fixe d'Emmanuel Blin, Président du Conseil d'administration, à 270 000 euros pour l'exercice 2026.

Politique de rémunération du Directeur Général

Lors de sa réunion du 16 mars 2026, le Conseil d'administration a décidé, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, de maintenir la rémunération annuelle fixe du Directeur général, David Seignolle, à 485 000 euros.

Rémunération variable annuelle

Lors de sa réunion du 16 mars 2026, le Conseil d'administration a fixé les objectifs conditionnant la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux exécutifs pour 2026. Le taux cible de la rémunération variable annuelle est fixé à 80 % de la rémunération fixe annuelle. Cette rémunération peut, en fonction de la réalisation des objectifs en question, varier entre 0 % et 150 % de sa rémunération annuelle fixe. Le paiement effectif sera déterminé en fonction de la réalisation des objectifs suivants :

Critères	Pondération
Montant du Free Cash Flow	25 %
Marge du Core EBITDA (en %)	25 %
Objectif ESG	10 %
Mettre en œuvre un plan de redressement commercial au sein de l'écosystème pharmaceutique en mutation	15 %
Optimiser l'organisation pour mettre en œuvre le plan stratégique d'Euroapi	10 %
Élaborer la stratégie et lancer sa mise en œuvre pour assurer la viabilité financière à long terme de l'entreprise	15 %

Le Conseil d'administration a également approuvé l'introduction d'un mécanisme de prime à la performance des ventes pour 2026. Si les ventes de l'exercice 2026 atteignent ou dépassent un montant prédéfini au-dessus du budget, un multiplicateur de 25% sera appliqué au montant total de la rémunération variable de court terme au Directeur Général.

En cas de changement significatif de la structure de du Groupe, le Conseil d'administration pourra décider d'adapter ces critères en conséquence. Les objectifs financiers ont été fixés en fonction de la stratégie du Groupe et sur la base du budget validé par le Conseil d'administration le 03 mars 2026.

Le versement de la rémunération variable annuelle 2026 du directeur général sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2027.

Pour plus d'information, se référer au Document d'Enregistrement Universel 2025 d'EUROAPI sur le site internet de la société.

A propos d'EUROAPI

EUROAPI s'attache à réinventer des solutions de principes actifs pour répondre durablement aux besoins des clients et des patients dans le monde entier. Nous sommes un leader des principes actifs pharmaceutiques avec environ 200 références en portefeuille, offrant une large gamme de technologies, tout en développant des molécules innovantes via notre activité de Contract Development and Manufacturing Organization (CDMO).

Grâce à de solides capacités de recherche et développement et à cinq sites de production tous localisés en Europe, EUROAPI assure une fabrication de principes actifs de haute qualité et fournit des clients dans plus de 80 pays. Nos 3000 collaborateurs sont pleinement engagés pour façonner, ensemble, l'avenir de la santé publique en innovant et en garantissant un accès sûr et durable aux principes actifs essentiels qui constituent le cœur de la chaîne de valeur de la santé. EUROAPI est coté sur Euronext Paris : EAPI. Rendez-vous sur www.euroapi.com pour plus d'informations et suivez-nous sur LinkedIn.

Contact Relations presse :

Laurence Bollack
Tél.: +33 (0)6 81 86 80 19
mr@euroapi.com

Contacts Relations Investisseurs :

Sophie Palliez-Capian
Tél.: +33 (0)6 87 89 33 51
Sophie.palliez@euroapi.com

Léa Massonneau
Tél: +33 (0)7 60 32 29 50
lea.massonneau@euroapi.com

Déclarations prospectives

Certaines informations contenues dans ce communiqué de presse sont de nature prospective et ne constituent pas des données historiques. Ces informations prospectives sont fondées sur des opinions, des projections et des hypothèses récentes, y compris, mais sans s'y limiter, des hypothèses concernant la stratégie actuelle et future du Groupe, les résultats financiers et non financiers futurs et l'environnement dans lequel le Groupe opère, ainsi que les événements, les opérations, le développement de services ou produits futurs et potentiels. Les déclarations prospectives sont généralement identifiées par les verbes « s'attendre à », « anticiper », « croire », « entendre », « estimer », « prévoir » et d'autres expressions similaires. Les informations et déclarations prospectives ne sont pas des garanties de performances futures, et sont soumises à des risques, connus ou non, des incertitudes et d'autres facteurs, dont un grand nombre sont difficiles à prévoir et généralement hors du contrôle du Groupe. Ceci a pour effet que les résultats, les performances ou les réalisations, ainsi que les résultats du secteur ou d'autres événements peuvent différer sensiblement de ceux décrits ou suggérés par lesdites informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent ceux qui sont indiqués et détaillés dans le chapitre 3 « Facteurs de risque » du Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 27 mars 2026. Ces déclarations prospectives sont données uniquement à la date du présent communiqué de presse et le Groupe décline expressément tout engagement ou obligation de corriger ou de mettre à jour les informations prospectives qui y sont présentées afin de refléter tout changement affectant les prévisions ou les événements, conditions ou circonstances sur lesquels ces déclarations prospectives sont basées.